

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé  
 Communauté  
 Kemperle  
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni le 19 mai 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

<b>En exercice :</b>	52
<b>Présents :</b>	43
<b>Votants :</b>	51
<b>Secrétaire de séance :</b>	Michel CHARPENTIER

**CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :**

<b>ARZANO :</b>	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
<b>BANNALEC :</b>	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF
<b>BAYE :</b>	Pascal BOZEC
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU
<b>GUILLIGOMARC'H :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
<b>QUERRIEN :</b>	Stéphane CADOU, Patricia ECK
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Michel FORGET, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Yves BERNICOT
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER,
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Michel CHARPENTIER
<b>SCAËR :</b>	Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

**ABSENTS EXCUSES :**

Denis BARGUIL (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Florence PENCHE (RIEC), Jean-François LE MAT (SCAER)

**POUVOIRS :**

Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Guy DOEUFF (BANNALEC)  
 Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)  
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)  
 Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
 Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)  
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)  
 Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)

DCC2022-085

**VIE COURANTE**  
**8- AMENAGEMENT**

---

**AUDELOR : approbation de la convention au titre de l'année 2022 (annexe)**

---

AudéLor est une association loi 1901, déclarée en 2000, qui relève d'un statut privé et dont les membres sont des entités publiques et privées ayant des compétences en matière de développement et d'aménagement.

L'Association a pour objet la réalisation et le suivi de programmes d'études et d'actions permettant la définition, la coordination, la faisabilité, l'accompagnement, la gestion et l'évaluation des projets au soutien des politiques publiques liés à l'urbanisme, l'aménagement du territoire, au développement économique et à la Technopole.

Elle est présidée par Monsieur Freddie Follezou, Vice-Président en charge de l'économie de Lorient Agglomération.

Les activités de l'agence sont financées à la fois par des subventions de Lorient Agglomération, de Quimperlé Communauté (depuis 2018), de l'État et de la Région Bretagne dans le cadre d'un programme de travail partenarial annuel.

AudéLor est organisée autour de directions qui assurent les missions permanentes et les études :

- la direction Veille & Études Économiques,
- la direction Études Urbaines et Aménagement,
- la direction Appui aux entreprises et à l'innovation, en charge de Lorient Technopole,
- la direction Administration, Finances, RH, qui gère les moyens financiers, humains et matériels de l'agence.

Outil d'attractivité, de développement, de soutien à l'innovation mais aussi d'études, d'observations, de prévisions et de planification, AudéLor est au service de son territoire et de ses acteurs pour éclairer leurs décisions et les accompagner dans leurs actions.

Le montant de la contribution de Quimperlé Communauté proposée au titre de l'année 2022 s'élève à 90 000 euros. Les services rendus par AudéLor comprennent l'intégration du territoire de Quimperlé Communauté aux observatoires, aux publications et aux programmes d'études générales. En cas de demandes d'études complexes, AudéLor pourrait être amenée à facturer des prestations particulières.

La Communauté est représentée dans les instances de l'agence de la manière suivante :

- Assemblée générale et conseil d'administration : 3 membres.
- Comité d'Orientation stratégique et de pilotage (COSPI) : 2 membres

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la convention d'adhésion à l'agence AudéLor au titre de l'année 2022
- AUTORISER le Président à signer ladite convention

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la convention d'adhésion à l'agence AudéLor au titre de l'année 2022
- AUTORISE le Président à signer ladite convention

ADOPTÉ par :

**50 voix POUR**

**1 voix CONTRE**

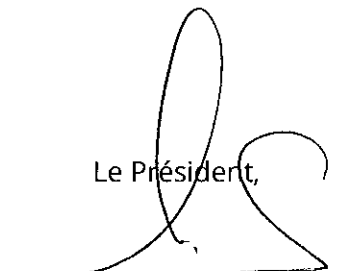
**QUIMPERLE** : Eric SAINTILAN

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,



Sébastien MIOSSEC

Envoyé en préfecture le 25/05/2022

Reçu en préfecture le 25/05/2022

Affiché le

ID : 029-242900694-20220519-2022\_085-DE

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Convention liant Quimperlé Communauté et l'agence  
AudéLor  
au titre de l'année 2022



Entre

Quimperlé Communauté, sise 1 rue Andreï Sakharov, cs 20245, 29394 Quimperlé cedex, représentée par Monsieur Sébastien Miossec, agissant en tant que Président, autorisé par délibération du 19/12/2017, ci-après dénommée Quimperlé Communauté,

d'une part,

AudéLor est une association loi 1901, ayant son siège au 12 avenue de la Perrière, 56324 Lorient, représentée son président, Monsieur Freddie Follezou, ou son/sa représentant(e), dûment habilité(e) à signer la présente, ci-après dénommée AudéLor,

d'autre part.

## Préambule

AudéLor est une association loi 1901, déclarée en 2000, qui relève d'un statut privé et dont les membres sont des entités publiques et privées ayant des compétences en matière de développement et d'aménagement.

L'Association a pour objet la réalisation et le suivi de programmes d'études et d'actions permettant la définition, la coordination, la faisabilité, l'accompagnement, la gestion et l'évaluation des projets au soutien des politiques publiques liés à l'urbanisme, l'aménagement du territoire, au développement économique et à la Technopole.

Elle est présidée par Monsieur Freddie Follezou, Vice-Président de Lorient Agglomération chargé du développement économique et de l'emploi.

AudéLor est organisée autour de directions qui assurent les missions permanentes et les études :

- la direction Veille & Études Économiques,
- la direction Études Urbaines et Aménagement,
- la direction Appui aux entreprises et à l'innovation, en charge de Lorient Technopole,
- la direction Administration, Finances, RH, qui gère les moyens financiers, humains et matériels de l'agence.

Outil d'attractivité, de développement, de soutien à l'innovation mais aussi d'études, d'observations, de prévisions et de planification, AudéLor est au service de son territoire et de ses acteurs pour éclairer leurs décisions et les accompagner dans leurs actions.

Dans le cadre des coopérations entre Quimperlé Communauté et le Pays de Lorient, et par délibération en date du 22 décembre 2017, le conseil communautaire de Quimperlé Communauté a approuvé son adhésion à l'agence AudéLor et a désigné ses représentants pour siéger aux différentes instances de l'agence.

La présente convention de partenariat a pour objectif de régir les engagements des deux parties.

## Article 1 : les engagements d'AudéLor

Pour l'année 2022, en lien avec ces différents domaines d'activités, et pour tout le territoire de Quimperlé Communauté, AudéLor s'engage à déployer le programme de travail défini entre les parties (cf annexe).

Les services rendus par AudéLor comprennent l'intégration du territoire de Quimperlé Communauté aux observatoires, aux publications et aux programmes d'études générales. En cas de demandes d'études complexes, AudéLor pourrait être amenée à facturer des prestations particulières.

Quimperlé Communauté est membre de droit de l'agence et sera représentée dans les instances de l'agence de la manière suivante :

- Assemblée générale et conseil d'administration : Président ou son représentant et 2 conseillers communautaires, soit 3 membres.
- Comité d'Orientation stratégique et de pilotage (COSPI) : Président ou son représentant et 1 conseiller communautaire, soit 2 membres.

## Article 2 : les engagements de Quimperlé Communauté

Quimperlé Communauté s'engage à :

- Transmettre les informations nécessaires à l'élaboration des différents documents et études de l'agence
- S'acquitter du paiement annuel de la contribution prévu à l'article 3 de la présente convention de partenariat

## Article 3 : montant de la subvention

Le montant de la subvention défini pour l'année 2022 s'élève à 90 000 € (quatre-vingt mille euros).

## Article 4 : durée et résiliation

La présente convention est conclue pour une année civile, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

AudéLor s'engage à fournir tous les éléments financiers nécessaires au contrôle de l'utilisation de la subvention versée par Quimperlé Communauté.

## Article 5 : paiement

La subvention, définie à l'article 4, sera versée au vu de la présente convention signée des deux parties sur le compte de l'agence ouvert auprès du Crédit Mutuel de Bretagne

## Article 6 : clause d'attribution de compétence

En cas de litige sur l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à se réunir pour explorer et arrêter d'un commun accord une solution à l'amiable.

A défaut d'accord, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Rennes.

## Article 7 : résiliation de la convention

La résiliation pourra intervenir d'un commun accord entre les parties.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée sans suite.

Fait à Quimperlé le ..... 2022

Pour AudéLor,  
Monsieur Freddie FOLLEZOU  
Président

Pour Quimperlé Communauté,  
Monsieur Sébastien MIOSSEC  
Président



# **Etudes et Actions AudéLor pour Quimperlé Communauté 2022**

*En se référant au programme de travail partenarial*

## **Axe 1 - Attractivité du territoire**

---

### **AGENCE D'URBANISME**

#### **Observatoire du tourisme (n°8)**

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Lorient Bretagne Sud Tourisme, Quimperlé Terre Océane, SELLOR et SEGEPEX

#### **Profil des nouveaux arrivants dans le pays de Lorient**

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Syndicat mixte pour le SCoT du pays de Lorient

## **Axe 2 - coopérations territoriales et réseaux**

---

### **AGENCE D'URBANISME**

#### **Les Rencontres Territoriales du Pays de Lorient – Quimperlé**

Partenaires : Syndicat Mixte pour le SCoT du Pays de Lorient, Quimperlé Communauté

#### **Élaboration du Pacte de cohérence régionale et territoriale**

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Blavet Bellevue Océan, Conseil Régional

#### **Indicateurs de suivi des 2 SCoT pays de Lorient – Quimperlé**

Partenaires : Syndicat Mixte pour le SCOT du Pays de Lorient, Quimperlé Communauté

#### **Déploiement d'un outil de mesure de l'occupation du sol sur le pays de Lorient-Quimperlé**

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Blavet Bellevue Océan, Syndicat mixte pour le SCoT du pays de Lorient

## **Axe 3 - Appui aux stratégies territoriales**

---

### **AGENCE D'URBANISME**

#### **Stratégie commerciale Quimperlé Communauté**

Partenaires : Quimperlé Communauté, Lestoux et Associés

#### **Candidature DLAL FEAMPA**

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté

## **Axe 4 - Appui à la performance des entreprises**

---

### **AGENCE D'URBANISME**

#### **Difficultés de recrutement dans l'agroalimentaire**

Partenaires : DDEETS, Région Bretagne, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté

## **Axe 6 - renforcement des centralités**

---

### **AGENCE D'URBANISME**

#### **Enquête mobilité des actifs (suite 2021 et fin)**

Partenaires : Ville de Lorient, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Région Bretagne, SNCF

#### **Accessibilité aux services et équipements des communes de l'aire du SCoT (report 2021)**

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Syndicat Mixte pour le SCoT du Pays de Lorient

## **Axe 7 – Suivi des mutations urbaines économiques et sociales**

---

### **Études économiques**

#### **Tissu économique local : situation après deux ans de contexte COVID (Report 2021)**

Quimperlé Communauté - AudéLor  
Convention de partenariat – 2022

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Erele, CCI du Morbihan, CMA Bretagne, Banques...

### « Toile alimentaire » (écosystème agricole et agroalimentaire local)

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Chambres d'Agriculture de Bretagne, Chambre de Commerce et d'Industrie, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins

## Études urbaines

### **Observatoire socio-démographie**

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Syndicat mixte pour le SCoT du pays de Lorient

### **Observatoire habitat**

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Syndicat mixte pour le SCoT du pays de Lorient

### **Observatoire parc social**

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, ARO Habitat Bretagne, bailleurs sociaux du territoire, Club Décentralisation et Habitat. Créha Ouest.

### **Observatoire climat-énergie**

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, ALOEN, Observatoire Bretagne Environnement, Morbihan Énergie.

### **Logement des jeunes actifs (suite 2021 et fin)**

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Bureau d'information Jeunesse, AGORA Services, Action logement

### **Mesure des tensions locatives**

Partenaires : Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Syndicat mixte pour le SCoT du pays de Lorient, réseau des agences d'urbanisme et de développement de Bretagne

## **Axe 8 - Optimisation du foncier et valorisation des ressources**

## **AGENCE D'URBANISME**

### **Observatoire de l'agriculture**

Envoyé en préfecture le 25/05/2022  
Reçu en préfecture le 25/05/2022  
Affiché le  
ID : 029-242900694-20220519-2022\_085-DE

Partenaires : Chambres d'Agriculture de Bretagne, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté